



CIC FIGEAC

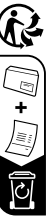
7 AVENUE FERNAND PEZET 46100 FIGEAC



05 65 10 60 70 FAX 05 65 50 73 19



19323@cic.fr BIC : CMCIFRPP



10057
19323

FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 septembre 2025 - 30 septembre 2025

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.

Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	20	558,03	2,78	2,632670
Cartes de débit	13	244,60	1,21	0,489200
Cartes de crédit	3	112,90	0,56	0,338700
Cartes commerciales	4	200,53	1,01	1,804770
Visa	3	33,80	0,17	0,067600
Cartes de débit	3	33,80	0,17	0,067600
MasterCard	3	19,80	0,10	0,045700
Cartes de débit	1	13,70	0,07	0,027400
Cartes de crédit	2	6,10	0,03	0,018300
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	493	4 906,35	24,58	11,117500
Cartes de débit	413	4 079,75	20,42	8,159500
Cartes de crédit	73	746,90	3,75	2,240700
Cartes commerciales	7	79,70	0,41	0,717300
Visa	110	967,40	4,85	2,395650
Cartes de débit	75	695,35	3,50	1,390700
Cartes de crédit	26	216,90	1,08	0,650700
Cartes commerciales	7	33,80	0,16	0,304200
Cartes hors Espace Economique Européen	2	21,35	0,11	0,050050
MasterCard	24	241,80	1,23	1,347520

<<Suite au verso>>

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
Cartes de débit	16	174,30	0,89	0,380120
Cartes commerciales	7	61,30	0,31	0,955000
Cartes hors Espace Economique Européen	1	6,20	0,03	0,012400
TOTAL	653	6 727,18	33,71	17,606640

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française
 Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.
 L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.
 L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.